

28 DEC. 2023

COMMUNIQUE

Portant ouverture du concours direct d'entrée à l'Ecole nationale des sous-officiers d'active (ENSOA), 44^e promotion, session 2024.

L'Etat-major général des Armées communique :

Le concours direct d'entrée à l'Ecole nationale des sous-officiers d'active (ENSOA), session 2024 se déroulera comme suit :

- les épreuves physiques : **les samedi 13 et dimanche 14 avril 2024** dans les centres de Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda, Ziguinchor, Kolda et Thiès ;
- les épreuves écrites : **les samedi 4 et dimanche 5 mai 2024** dans les mêmes centres pour les candidats retenus à l'issue des épreuves physiques.

Les conditions d'admission au concours direct de l'ENSOA sont fixées par l'arrêté ministériel cité en référence.

CONDITIONS DU CONCOURS

Le concours est ouvert aux jeunes gens civils et militaires servant pendant la durée légale (PDL) remplissant les conditions suivantes :

Conditions communes à tous les candidats :

- être âgé (e) de:
 - **18 ans au moins et 21 ans au plus**, à la date du **1^{er} novembre 2024**, pour les civils et militaires PDL ;
 - **18 au moins et 26 ans au plus**, à la date du **1^{er} novembre 2024**, pour les spécialistes civils et militaires PDL titulaires de Brevet ou de Diplôme de technicien supérieur (BTS, DTS) ou équivalent ;
- être reconnu(e) apte physiquement à servir les Forces armées par un médecin militaire qui en délivre un certificat à l'issue d'une visite médicale.

Conditions particulières :

Admission « sur titre » :

- ❖ être titulaire de l'un des diplômes ou brevets suivants :
 - Baccalauréat ou tout Diplôme admis en équivalence ;
 - Brevet de préparation militaire supérieure (BPMS) ;
 - Brevet de technicien supérieur (BTS), Diplôme de technicien supérieur (DTS), ou de tout autre diplôme de spécialité (électrotechnique, électromécanique, réseau transmission et données, communication, etc..., admis en équivalence ;
- ❖ réussir aux épreuves physiques de présélection.

Admission « sur concours » :

- ❖ être titulaire du Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;

- ❖ La candidature sous réserve de l'obtention de ces diplômes est acceptée et l'admission des candidats ne sera définitive qu'à la réussite aux examens à la première session de l'année de recrutement.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite sur papier libre précisant l'option du candidat (sur titre ou sur concours) ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ;
- un extrait de d'acte de naissance ou jugement datant de moins de trois mois ;
- un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- une autorisation légalisée des parents ou tuteurs ;
- une copie légalisée du diplôme ;
- deux photos d'identité assez récentes ;
- une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte du candidat et son numéro téléphone ;
- Un certificat de visite médical datant de moins de trois mois, délivré par un médecin militaire et attestant le profil exigé ;
- un reçu de paiement des frais d'inscription de **5.500** francs CFA, non remboursables, payables au **Centre comptable des Armées sénégalaises (CCA), logé à ECOBANK Sénégal, SN 094 01001 100339209004 84.**

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **vendredi 23 février 2024** à 17 heures dans les bureaux de garnison des Zones militaires et brigades de Gendarmerie pour les localités éloignées.

Les Commandants de zones militaires devront faire parvenir les dossiers directement à l'ENSOA, le **vendredi 1^{er} mars 2024** au plus tard.

Le COMENSOA mettra en place une commission de centralisation et d'étude des dossiers de candidature. L'état nominatif des candidats au concours devra parvenir à la Division gestion formation de l'Etat-major général des Armées avant le **vendredi 15 mars 2024.**

DEROULEMENT DU CONCOURS

Les épreuves (physiques et écrites) du concours se dérouleront sous la responsabilité des Commandants de Zone dans les centres de Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda, Ziguinchor, Kolda et Thiès.

a) - épreuves physiques de présélection:

Elles sont prévues **les samedi 13 et dimanche 14 avril 2024** et seront subies par l'ensemble des candidats (admission sur titre, admission sur concours). Elles portent sur les disciplines suivantes:

- course de 100 mètres et de 1000 mètres ;
- saut en hauteur et en longueur ;
- lancer de poids ;
- grimper de corde.

Le barème de cotation est donné en annexe.

Tout candidat ayant obtenu une moyenne **inférieure ou égale à 10/20** à l'ensemble des épreuves, ayant abandonné ou eu zéro à l'une d'entre elles est éliminé.

La liste des candidats autorisés à subir les épreuves écrites sera arrêtée par l'Etat-major général des Armées et diffusée à l'issue.

Les places prévues à l'admission sur titre seront pourvues par les candidats à ce mode de recrutement, par ordre de mérite, suivant les résultats obtenus aux épreuves physiques.

b) - épreuves générales écrites:

Elles se dérouleront les **samedi 4 et dimanche 5 mai 2024** et porteront sur les matières ci-après du niveau de la troisième moderne:

- Français (rédaction) : coefficient 02 ; durée 02 heures ;
- Mathématiques : coefficient 02 ; durée 02 heures ;
- Histoire : coefficient 01 ; durée 01 heure ;
- Géographie : coefficient 01 ; durée 01 heure.

Toute note **inférieure à 5/20** en composition française est éliminatoire.

Les épreuves physiques et écrites se dérouleront aux dates indiquées dans les centres d'examen des régions de Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda, Ziguinchor, Kolda et Thiès sous la responsabilité des Commandants de zone militaire.

c) - épreuve d'entretien avec le jury

Elle se tiendra à l'ENSOA à la deuxième quinzaine du mois de mai 2024, pour les candidats au recrutement « sur titre », admissibles à l'issue des épreuves physiques.

NB: La formation dure deux (02) ans.

Pour le général de corps d'armée Mbaye CISSE,
Chef d'état-major général des armées.

Et par délégation

Le général de division Fulgence NDOUR,
Sous-chef d'état-major général des Armées.

